



PAR COURRIEL

Le Stade

Montréal, le 21 mai 2024

La Tour

Le Centre sportif

L'Esplanade

OBJET : Votre demande d'accès à l'information du 26 mars 2024
N/Dossier : DAI 473

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 26 mars 2024 votre demande d'accès à l'information ayant pour objet l'accès et l'obtention des renseignements suivants :

- « 1. Tous les documents d'analyse et/ou rapport explorant les différentes alternatives visant à remplacer le toit du stade olympique et son anneau technique (ou explorant la possibilité de ne pas avoir de toit) produits au cours des 5 dernières années, à l'interne ou à l'externe.*
- 2. Le mandat (description des besoins, etc) octroyé à Transsolar Canada inc. dans un mandat donné le ou vers le 22 février 2022.*
- 3. Le ou les rapports fournis par Transsolar en vertu du contrat identifié au point 2 de ma demande. »*

Après analyse, notre organisme accepte partiellement votre demande en vous fournissant les informations et documents décrits ci-dessous.

- 1. Tous les documents d'analyse et/ou rapport explorant les différentes alternatives visant à remplacer le toit du stade olympique et son anneau technique (ou explorant la possibilité de ne pas avoir de toit) produits au cours des 5 dernières années, à l'interne ou à l'externe.*

Notre organisme se doit de refuser votre demande, et invoque au soutien de sa décision le paragraphe 5 de l'article 33 de la *Loi* qui prévoit :

« 33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

[...]

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une

demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

[...] »

- 2. Le mandat (description des besoins, etc) octroyé à Transsolar Canada inc. dans un mandat donné le ou vers le 22 février 2022.*

Notre organisme accepte votre demande en vous transmettant l'offre de services datée du 15 décembre 2021, laquelle contient une description des besoins et des services.

- 3. Le ou les rapports fournis par Transsolar en vertu du contrat identifié au point 2 de ma demande.*

Notre organisme accepte votre demande et vous transmet le rapport d'évaluation préparé dans le cadre du mandat exécuté par Transsolar KlimaEngineering et visé par la présente demande.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision en vertu de l'article 135 de la Loi auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

 2024.05.22
12:09:48 -04'00'

M^e Denis Privé

Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives
Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

p. j. : Avis de recours en révision
Appel devant la Cour du Québec
Offre de service – Transsolar KlimaEngineering
Rapport – Transsolar 2022 KlimaEngineering